



Question sur déclaration regime reel location vide

Par **Pat996**, le **15/04/2015** à **13:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que je loue depuis le 1° décembre 2014. loyer de 900€.
J'ai effectué des travaux courant 2014 électricité,plomberie,diagnostic ainsi que les frais d'impôts locaux pour environ 7000€.

Je ne sais absolument pas si je dois faire ma déclaration en frais réel ou forfaitaire.
Pourriez vous m'aider et me donner votre avis svp?

Merci